

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2019

---

DIVERSES DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE - (N° 1696)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL17

présenté par  
M. Vuilletet, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 9, après le mot :

« régions” »,

insérer les mots :

« et, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la seconde phrase ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.